



Novembre 2022 - n°2022 - 143
11/12

Infos rapides

En septembre 2022, l'excédent des échanges agroalimentaires augmente de 40 % sur un an

En septembre 2022, l'excédent des échanges agroalimentaires français atteint 964 millions d'euros. Il progresse de nouveau sur un an (+ 277 millions d'euros par rapport à septembre 2021), du fait de la croissance des exportations (+ 1,2 milliard d'euros sur un an), supérieure à celle des importations (+ 958 millions d'euros). Seul le solde des produits agricoles bruts augmente (+ 361 millions d'euros sur un an) pour atteindre 400 millions d'euros sous l'effet de la hausse des exportations, principalement de céréales (+ 303 millions d'euros). A l'inverse, l'excédent commercial en produits transformés (563 millions) recule de 84 millions d'euros par rapport à septembre 2021. La progression des importations, tirée notamment par les viandes et produits de l'abattage mais aussi par les produits laitiers, les huiles, tourteaux et corps gras et les produits préparés de la pêche, est supérieure à celle des exportations. En septembre, la hausse de l'excédent commercial agroalimentaire repose pour plus de 70 % sur les échanges avec les pays tiers.

Solde commercial global

En septembre 2022, hausse de l'excédent sur un an



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

--- moyenne 2017-2021 - 2021 - 2022

Solde par zone et par type de produits

En septembre 2022, sur un an, amélioration des différents soldes excepté pour les échanges de produits transformés avec l'UE



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

■ sept. moy. 2017-2021 ■ sept. 2021 ■ sept. 2022

Principales tendances du commerce extérieur

Les faits marquants

En septembre 2022, croissance, sur un an, de l'excédent agroalimentaire français

En septembre 2022, l'excédent commercial agroalimentaire s'élève à 964 millions d'euros. Cela représente une augmentation de 40 % par rapport à septembre 2021. Ce résultat est la conséquence d'une croissance des exportations (+ 1,2 milliard d'euros, soit +21 %) plus importante en niveau que celle des importations (+ 958 millions, soit + 18 %).

Avec les pays tiers, l'excédent s'établit à 1,1 milliard d'euros, en hausse de 199 millions sur un an. Les exportations croissent de 631 millions d'euros sur un an (soit + 23 %) dont plus des deux tiers du fait des produits transformés (+ 434 millions) principalement les ventes de vin et spiritueux. La croissance des exportations de produits bruts (+ 198 millions) repose pour sa part essentiellement sur les céréales et plus particulièrement sur le blé tendre à destination du Maghreb. L'augmentation des exportations est en partie contrebalancée par celle des importations (+ 433 millions sur un an soit +24 %). Cette évolution concerne là aussi pour plus de 80 % les produits transformés, en lien principalement avec des achats de produits préparés

de la pêche mais aussi d'huiles, de tourteaux et de graisses. La hausse des achats de produits bruts est portée notamment par les plantes à boisson (café). Au total, l'excédent des échanges de produits transformés augmente de 83 millions d'euros sur un an et le déficit commercial des produits bruts se réduit de 116 millions.

Avec l'Union européenne, le déficit se réduit à - 170 millions d'euros (+ 79 millions sur un an) du fait d'une croissance des exportations (+ 604 millions soit + 19 %) supérieure à celle des importations (+ 526 millions soit + 15 %). La hausse des exportations concerne plus particulièrement les ventes de céréales (notamment d'orge à destination des Pays-Bas, de la Belgique et de l'Espagne), de produits laitiers mais aussi d'autres produits alimentaires. L'augmentation des importations concerne exclusivement les produits transformés principalement à travers les achats de produits laitiers (beurre) et de viande (notamment de viande de volaille et de viande bovine).

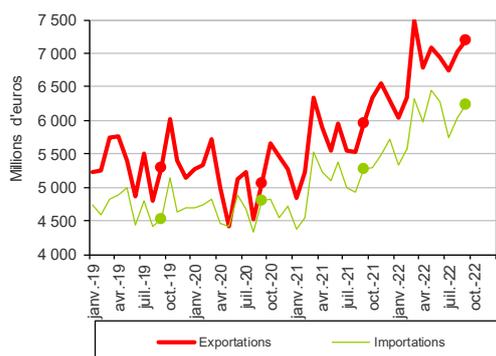
Les indicateurs

Produits CPF2	Septembre						Cumul 9 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
UE												
Produits bruts	601	591	858	1 093	257	502	5 837	6 095	7 942	10 815	2 105	4 721
Produits transformés	2 869	3 405	2 364	2 733	-505	-672	23 759	28 387	19 353	23 127	-4 406	-5 260
AGROALIMENTAIRE	3 470	3 996	3 222	3 826	-249	-170	29 596	34 482	27 295	33 942	-2 301	-539
Pays tiers												
Produits bruts	592	673	374	572	-218	-101	5 762	6 941	3 799	5 642	-1 962	-1 298
Produits transformés	1 208	1 559	2 360	2 794	1 152	1 235	9 987	12 484	19 734	22 043	9 746	9 558
AGROALIMENTAIRE	1 800	2 233	2 735	3 366	935	1 134	15 749	19 425	23 533	27 685	7 784	8 260
Monde												
Produits bruts	1 193	1 264	1 232	1 665	39	400	11 599	13 035	11 741	16 457	143	3 422
Produits transformés	4 077	4 964	4 724	5 527	647	563	33 746	40 871	39 086	45 170	5 340	4 299
AGROALIMENTAIRE	5 270	6 229	5 957	7 192	686	964	45 345	53 907	50 828	61 627	5 483	7 721

Source : Douanes/SSP

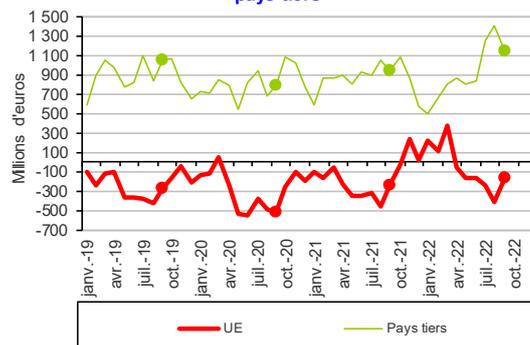
Mises en perspective

En septembre 2022, forte augmentation des échanges sur un an



Source: Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

En septembre 2022, sur un an, le solde des échanges s'améliore avec l'UE et avec les pays tiers



Source: Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Produits agricoles bruts

Les faits marquants

Les ventes de céréales tirent les exportations de produits bruts

En septembre 2022, le solde des échanges de **produits agricoles bruts** (400 millions d'euros) reste excédentaire. Il gagne 361 millions par rapport à septembre 2021. Cette évolution résulte, pour plus des deux tiers, de la hausse de l'excédent commercial avec l'UE (+ 235 millions d'euros sur un an).

Les **exportations** (1,7 milliards d'euros) croissent de 433 millions d'euros (+ 35 % par rapport à septembre 2021). Au premier rang des produits bruts exportés, la valeur des expéditions de céréales progresse de 303 millions (+ 58 % sur un an). Plus que la hausse sur un an des quantités de céréales expédiées (+ 7 %) principalement celles de blé tendre, c'est la hausse des prix

moyens à l'exportation qui tire la valeur des exportations (avec notamment + 53 % pour le blé tendre).

Les **importations** (1,3 milliard d'euros) augmentent de 71 millions d'euros (+ 6 % sur un an). Les principales hausses concernent les légumes (notamment les courgettes et les poivrons) et les plantes à boisson (à travers le café), avec respectivement + 45 et + 33 millions d'euros sur un an. Le recul notable des achats de graines oléagineuses (- 57 millions d'euros sur un an), principalement de colza dans un contexte de hausse des disponibilités en 2022, contrebalance en partie les hausses enregistrées pour les autres produits bruts.

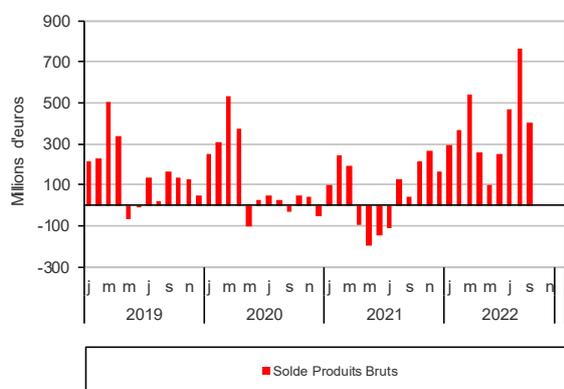
Les indicateurs

Produits CPF4	Septembre						Cumul 9 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
PRODUITS BRUTS	1 193	1 264	1 232	1 665	39	400	11 599	13 035	11 741	16 457	143	3 422
Agriculture et élevage	979	1 035	1 111	1 532	132	497	9 875	11 019	10 772	15 258	896	4 240
Céréales, légum., oléagi.	190	131	635	969	445	839	1 589	1 789	6 107	9 922	4 517	8 133
<i>Céréales n. c. riz</i>	29	27	524	827	496	801	328	340	4 889	8 442	4 561	8 102
<i>Oléoprotéagineux</i>	161	104	110	142	-51	38	1 258	1 444	1 217	1 476	-42	32
Légumes, fleurs, plantes	215	259	152	196	-63	-62	2 813	3 132	1 819	2 121	-994	-1 012
<i>Légumes</i>	171	216	141	180	-31	-36	2 361	2 680	1 691	1 982	-670	-698
Prod. cult. permanentes	527	579	118	129	-409	-451	5 049	5 547	1 148	1 334	-3 900	-4 213
<i>Fruits</i>	314	320	84	94	-229	-226	3 093	3 160	823	952	-2 269	-2 207
<i>Café, cacao, thé</i>	94	126	2	3	-91	-124	751	1 014	22	25	-729	-990
Animaux vifs, œufs, miel	47	66	206	237	159	171	425	551	1 698	1 883	1 273	1 332
<i>Bovins</i>	4	6	136	158	133	152	38	38	1 047	1 194	1 009	1 156
Produits sylvicoles	23	28	42	46	18	18	165	245	366	509	201	264
Pêche et aquaculture	191	202	80	87	-111	-114	1 558	1 772	603	690	-955	-1 081

Source : Douanes/SSP

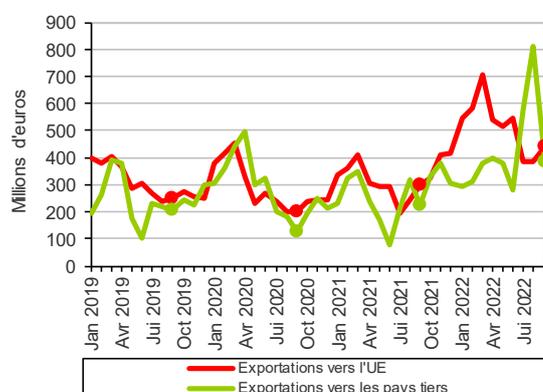
Mises en perspective

En septembre 2022, hausse marquée du solde des échanges de produits agricoles bruts sur un an



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Sur un an, augmentation des exportations de céréales



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Produits agricoles transformés

Les faits marquants

Nouvelle baisse de l'excédent, sous l'effet de la forte hausse des importations de viandes et de produits laitiers en provenance de l'UE

L'excédent des échanges de **produits transformés** atteint 563 millions d'euros en septembre 2022 (- 84 millions d'euros par rapport à septembre 2021). Sur un an, la baisse de l'excédent commercial concerne exclusivement les échanges avec l'UE (- 167 millions).

Les **exportations** (5,5 milliards d'euros) progressent de 803 millions d'euros sur un an (+ 17 %). Si cette évolution concerne quasiment tous les produits transformés, elle est plus particulièrement portée par les ventes de vins et spiritueux (+ 217 millions sur un an au total), notamment vers les Etats-Unis et dans une moindre mesure vers la Chine. La progression des ventes d'huiles et de corps gras (huile de tournesol) et de produits laitiers (fromages) est aussi à souligner

(respectivement + 119 et + 114 millions sur un an).

La valeur des **importations** (5 milliards d'euros) augmente de 887 millions sur un an (+ 22 %). Les achats de viandes et de produits issus de l'abattage, principalement de la viande de volaille de Pologne mais aussi de la viande bovine en provenance des Pays-Bas et du Royaume-Uni, croissent plus particulièrement (+ 174 millions d'euros). Il en va de même pour les importations de produits laitiers qui augmentent de 157 million sur un an (notamment les achats de beurre en provenance de Belgique et des Pays-Bas), pour les huiles, tourteaux et corps gras (+ 154 millions) et les produits préparés de la pêche (+ 124 millions).

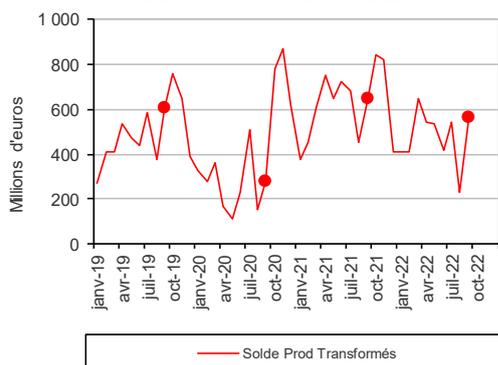
Les indicateurs

Produits CPF4	Septembre						Cumul 9 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
IAA, TABACS	4 077	4 964	4 724	5 527	647	563	33 746	40 871	39 086	45 170	5 340	4 299
Viandes, prod. de l'abattage	566	740	455	517	-110	-223	4 572	6 185	3 617	4 186	-954	-2 000
<i>Viande bovine</i>	123	173	92	107	-31	-67	911	1 440	704	909	-207	-530
<i>Viande porcine</i>	56	70	75	91	19	21	503	554	746	720	243	167
<i>Volaille</i>	104	155	65	67	-39	-88	855	1 268	452	534	-402	-734
Prod. préparés de la pêche	378	503	98	95	-281	-408	3 110	3 812	746	816	-2 364	-2 995
Prod. à base de fruits & lég.	499	550	211	239	-288	-312	4 173	4 629	1 683	1 949	-2 490	-2 680
Huiles, tourteaux, corps gras	345	467	125	244	-219	-223	2 981	4 125	1 235	1 994	-1 746	-2 131
<i>Tourteaux</i>	117	187	11	26	-106	-161	1 191	1 428	139	185	-1 053	-1 243
Produits laitiers, glaces	371	528	584	698	213	169	3 194	4 490	5 324	6 117	2 130	1 627
<i>Fromages</i>	179	234	272	309	93	75	1 520	1 920	2 290	2 545	770	625
Produits des céréales	172	221	229	277	56	57	1 455	1 891	1 904	2 358	449	467
Biscuits, pâtisseries, pâtes	233	275	228	265	-5	-10	1 933	2 219	1 813	2 103	-120	-116
Autres produits alimentaires	899	991	790	900	-109	-91	7 164	7 935	6 660	7 398	-503	-537
<i>Sucre</i>	28	24	47	101	20	77	207	217	477	804	269	587
<i>Chocolat, confiserie</i>	349	366	218	222	-131	-144	2 387	2 531	1 623	1 719	-763	-812
Aliments pour animaux	131	133	254	287	123	154	1 099	1 131	2 132	2 407	1 033	1 275
Boissons	354	449	1 723	1 976	1 370	1 527	2 926	3 494	13 737	15 609	10 811	12 115
<i>Vins, champagne</i>	73	101	1 027	1 134	954	1 033	539	687	8 016	9 001	7 477	8 314
<i>Eaux de vie, alcools</i>	109	139	500	610	391	471	867	1 060	3 873	4 528	3 006	3 467
Tabacs	129	108	28	31	-102	-77	1 139	961	234	234	-905	-727

Source : Douanes/SSP

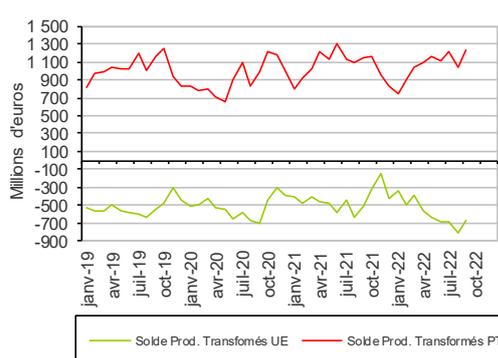
Mises en perspective

Produits transformés : en septembre 2022, baisse de l'excédent sur un an



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Produits transformés : en septembre 2022, le déficit avec l'UE se creuse



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Sources et définitions

Les données collectées par la Direction générale des douanes et droits indirects sont, chaque mois, enrichies par des données issues de déclarations tardives : des opérations relatives à des mois antérieurs (notamment les plus récents), non connues au moment de leur première diffusion, peuvent être intégrées. Dès la première diffusion, une estimation de la valeur finale anticipant les déclarations tardives est toutefois réalisée. C'est cette estimation de la valeur finale qui est diffusée et non la simple somme des valeurs collectées.

Les résultats ainsi estimés pour un mois donné sont affinés au cours des diffusions postérieures au fur et à mesure de la disponibilité des déclarations tardives. Cette correction est effectuée surtout sur une période de 24 mois. Après deux ans, il n'y a plus d'enrichissements significatifs.

L'estimation est appliquée à l'ensemble des séries les plus importantes : FAB/FAB, toutes les rubriques des niveaux d'agrégation spécifiques de la nomenclature agrégée utilisés, les zones géographiques et économiques et les plus importants pays fournisseurs et clients de la France.

La classification des produits française révision 2.1 (CPF rév. 2.1 2015) est la nomenclature statistique, nationale et centrale de produits qui se substitue depuis le 1er janvier 2015 à la CPF rév. 2.

La Direction générale des douanes et droits indirects, responsable de l'élaboration et de la diffusion des statistiques du commerce extérieur français, a utilisé cette nomenclature pour la diffusion des résultats à compter des chiffres du mois de mars 2020. Les données ont été mises à jour à partir de janvier 2015.

Les échanges avec les partenaires de l'Union européenne devaient être déclarés à partir d'un certain montant annuel d'importations et d'exportations jusqu'en 2022. A partir de cette date, le statut juridique de la collecte des informations relatives aux expéditions et introductions de biens avec les partenaires de l'Union européenne est modifié. Il n'est plus fait référence à un seuil statistique. Un échantillon d'entreprises est sélectionné qui doit obligatoirement répondre à l'enquête.

Le territoire statistique de la France comprend la France continentale, la Corse, les autres îles françaises du littoral, la principauté de Monaco et les départements d'outre-mer.

Les statistiques du commerce extérieur sont valorisées à la frontière française, c'est-à-dire y compris le coût d'acheminement jusqu'au passage de la frontière française.

A l'exportation, la valeur inclut le coût du trajet et de l'assurance sur le territoire national. C'est la valeur FAB, franco à bord.

A l'importation, la valeur comprend le coût du trajet et de l'assurance du point de départ jusqu'à la frontière. C'est la valeur CAF, coût, assurance et fret.

Le pays indiqué est par principe celui d'origine des marchandises.

La nomenclature CPF (Classification des produits française) est identique à la nomenclature européenne CPA (Classification des produits associés aux activités).

UE : UE à 27

IAA : Industries agricoles et alimentaires.

Pour en savoir plus

Toutes les séries conjoncturelles publiées pour le thème de cette Infos Rapides sont présentes dans l'espace « Données en ligne » du site Internet de la statistique agricole :

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>



Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Secrétariat Général

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

3 rue Barbet de Jouy - 75349 Paris 07 SP

Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Corinne Prost

Rédacteur : Thibaut Champagnol

Composition : SSP

Dépôt légal : à parution

© Agreste 2022

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr> (dans la rubrique Conjoncture)